



ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE D'ALGER CENTRE
DEPARTEMENT RESEAU ACCES

Réf: AT/ DO ALGER CENTRE /SDT/DRA/ 53 /2022

**A Monsieur le Gérant ;
De l'Entreprise ETP MANSOUR OUAHCHIA
CENTRE COMMERCIAL ZENDARI N°14 AIN DEFLA**

Objet : Deuxième Mise en Demeure.

Monsieur ;

Dans le cadre du contrat N°55/2021 datant du 28/11/2021, ayant pour objet travaux de Canalisation RUE MIMOSA ET CHEMIN M.Gacem et Rue R.SADEK CMP BIR MOURAD RAIS un chantier vous a été attribué sous ODS N°456 DU 21/12/2021 au niveau du CMP BIR MOURAD RAIS.

Je vous signale que malgré les instructions et les réserves ordonnées envers vous, vous persistez dans la négligence et le laisser aller.

Devant cette situation contraignante par rapport au bon fonctionnement de notre entreprise et le non-respect des articles régissant le dite cahier des charges. Nous sommes dans l'obligation de vous mettre en demeure par rapport à ces agissements.

A cet effet, je vous mets en demeure et je vous demande une dernière fois de reprendre les travaux dès réception de ce message faute de quoi, des mesures administratives sévères seront appliqués à votre encontre.

Meilleures salutations.

**MR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES
TELECOMMUNICATIONS D'ALGER CENTRE**

